

Conditions générales d'utilisation de la billetterie (Nebia · Bienne spectaculaire /SecuTix)

1. La billetterie de Nebia · Bienne spectaculaire (ci-après. la billetterie), distribue en qualité d'agent exclusif, au nom et pour le compte du locataire, des billets pour ses manifestations. La billetterie est seule habilitée à vendre tous les billets du locataire et celui-ci s'engage à ne pas effectuer de prévente ou prélocation hors des services de la billetterie. La billetterie utilise le système de billetterie électronique SecuTix.

Pour les manifestations se déroulant à Nebia et les manifestations avec prévente se déroulant à Nebia poche, le locataire est dans l'obligation de travailler avec le logiciel SecuTix de la billetterie.

2. La billetterie effectue la vente des billets pour le locataire via le site internet de SecuTix. La billetterie gère les réservations par téléphone ou par mail.

À Nebia, la billetterie assure l'organisation de la permanence billetterie une heure avant la manifestation et jusqu'à 30 minutes après le début du spectacle.

À Nebia poche, pour la vente de billets complémentaires sur place le jour-même, le locataire peut choisir de confier la gestion de la billetterie à Nebia · Bienne spectaculaire (facturation du personnel en sus) ou l'organiser lui-même. S'il choisit la deuxième option il assure personnellement le fonctionnement de la caisse sur place (personnel et fonds de caisse). Un état des préventes lui sera transmis par la billetterie le jour-même.

3. La billetterie accepte les paiements par carte de crédit Visa et Mastercard, Postcard, Twint et Paypal pour la vente en ligne et par carte Maestro, carte de crédit Visa et Mastercard, Postcard et Twint à la caisse.
4. Une taxe de CHF 2.50 par billet émis (y.c. les invitations) est perçue à titre de frais de billetterie, incluant les frais du système SecuTix et les divers frais bancaires liés aux transactions.

Les frais de paramétrages de la billetterie sont inclus dans le prix de location.

5. La billetterie fournit un rapport automatique hebdomadaire au locataire ainsi qu'un décompte final au plus tard 15 jours après la manifestation. Elle rétrocède au locataire la part des recettes qui lui revient, après déduction des frais de billetterie et de la facture de location.

6. Le locataire fournit à la billetterie avant l'ouverture des locations toutes les informations utiles et nécessaires pour la vente des billets de la manifestation dans de bonnes conditions, soit :
- le formulaire d'enregistrement de la manifestation dûment complété ;
 - tous les éléments permettant à la billetterie de Nebia · Bienne spectaculaire d'éditer les billets pour la manifestation ;
 - les logos qui doivent figurer sur les billets – pour des raisons de format de billet, seuls deux logos pourront figurer sur le billet ;
 - les affiches / papillons de la manifestation pour vérification ;
 - ses coordonnées bancaires (IBAN) ;
 - la liste des invités du locataire.

7. Le locataire informe le plus rapidement possible la billetterie en cas d'annulation de la manifestation. Les frais de billetterie déjà engendrés ainsi que les frais d'annulation et remboursement des billets émis seront facturés au locataire.

8. Protection des données : Nebia · Bienne spectaculaire s'engage à traiter avec attention les données des acheteurs de billets et à respecter les dispositions de la loi sur la protection des données (LPD) entrée en vigueur le 01.09.2023.

La déclaration de confidentialité est disponible sur le site internet de Nebia · Bienne spectaculaire (www.nebia.ch).

9. À Nebia, la salle dispose de 518 places assises au maximum. (381 au parterre sans utilisation de la fosse d'orchestre et 137 au balcon).

4 places sont en principe bloquées jusqu'au soir même pour les remplacer par 2 places pour chaises roulantes ; ces places peuvent être remises en vente en dernière minute en cas de non utilisation des places pour chaises roulantes. Sur demande, il est également possible d'augmenter le nombre de places pour chaises roulante jusqu'à 11 (bloquant 22 places standards).

10 places sont bloquées par Nebia · Bienne spectaculaire et réservées à son usage exclusif.

10. À Nebia poche, la salle dispose de 64 places assises disponibles en prévente. En fonction de la configuration du spectacle, 12 places supplémentaires peuvent être mises en vente à la caisse du soir, avec une visibilité et un confort potentiellement moindre.

La salle de Nebia poche n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.